
N° : 2013.3.37

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nb de membres
en exercice :
35

Séance du 27 juin 2013
Sous la présidence de Pierre ADOLPH

Nb de présents :
30

OBJET : AFFAIRES DU PERSONNEL : ENVELOPPE « REGIME INDEMNITAIRE 2013 »

Nb de procurations :
4

POINT 11.4 DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

DECIDE

- *De fixer le montant de l'enveloppe 2013 du régime indemnitaire ainsi qu'il suit :
- Budget général : 287 000€
- Budget déchets : 7 500€*
- *De charger le Président ou son représentant de la répartition de cette enveloppe suivant critères annoncés par les délibérations institutives correspondantes.*
- *De charger le Président ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.*

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme
A Ribeauvillé, le 04 juillet 2013



Le Président,

Pierre ADOLPH